

## **UE – Détection des PGM : difficile harmonisation des méthodes**

Par Eric MEUNIER

Publié le 27/06/2008, modifié le 27/02/2025

Au sein de la procédure d'autorisation commerciale des PGM en Europe, le Centre commun de recherche (CCR) a pour fonction de valider les méthodes de détection spécifiques à chaque PGM. Ceci notamment afin d'assurer la traçabilité technique des PGM une fois qu'elles sont sur le marché. Du 24 au 27 juin 2008, 600 scientifiques se sont réunis à Côme (Italie), afin de discuter des analyses de PGM. Certains retours de cette réunion sont porteurs d'informations intéressantes. Ainsi, selon Marco Mazzara de l'Institut de la Santé et de la Protection des Consommateurs dont les propos sont rapportés par le Journal de l'Environnement [1], " la méthode de détection ne peut pas couvrir l'ensemble des matrices [comprendre produits] où les OGM sont susceptibles d'être détectés". Par ailleurs, si le Protocole de Carthagène a rendu obligatoire aux pays signataires de pouvoir détecter et tracer les PGM, les capacités nationales peuvent ne pas répondre à cette obligation. Ainsi, le représentant du Bangladesh a expliqué que son pays connaissait un manque de moyens et d'expertise pour effectuer ces analyses. Au Cambodge, les premiers retours obtenus par Inf'OGM démontrent une situation similaire puisqu'il est impossible à ce jour pour ce pays, de contrôler la présence ou l'absence de PGM dans les produits importés ou sur son territoire [2].

Par ailleurs, la base de registre officiel du CCR révèle que la méthode de détection spécifique de l'évènement du maïs Mon810 est "en cours de validation". Inf'OGM essaye depuis le mois de juin d'obtenir confirmation que cette méthode est maintenant validée par le CCR, sans réponse à ce jour. Notons tout de même qu'une méthode de détection de l'évènement Mon810 a été validée dans le cadre de dossiers concernant des PGM hybrides comme le maïs Mon810\*NK603 [3].

[1] Le Journal de l'environnement, 8 août 2008

[2] Source Inf'OGM

[3] Source Inf'OGM